

Rapport du Président

Commission permanente
du lundi 15 avril 2024
N° CP-2024-3-4-1
N° applicatif 9101

4^{ème} Commission

Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

Direction

Direction de l'insertion vers l'activité et du logement

Service consulté

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS SUITE A L'APPEL À PROJETS DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT -TERRITOIRE 68 - POUR L'ANNÉE 2024

Résumé : Lors de sa séance du 8 décembre 2023, la Commission Permanente a validé, pour l'exercice 2024, le renouvellement de l'appel à projets du Fonds de Solidarité pour le Logement - Territoire 68 - dédié à la mise en œuvre de l'accompagnement social lié au logement (ASLL), l'aide à la gestion locative (AGL) et la lutte contre la précarité énergétique, sur le territoire du Haut-Rhin. Par le présent rapport, il vous est proposé d'attribuer les subventions aux associations retenues pour un montant total de 649 704 €, d'approuver la convention-type y afférente et de m'autoriser à signer chacune des conventions particulières à intervenir avec lesdites associations. Ce rapport n'a pas d'incidence sur le budget de la Collectivité, le montant de 649 704 € étant prélevé sur le compte du FSL géré par la CAF du Haut-Rhin.

Dans le cadre des missions que lui confère la loi Besson du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, la Collectivité européenne d'Alsace gère le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) sur le territoire alsacien hors Eurométropole de Strasbourg. A ce titre et par ce biais, elle octroie des aides financières versées aux ménages au titre de l'accès au logement, des dettes de loyer, de factures d'énergie, d'eau et de téléphone.

Ce Fonds soutient aussi des ménages en finançant des mesures d'accompagnement social individuelles ou collectives lorsqu'elles sont nécessaires à l'installation ou au maintien dans un logement des personnes et familles se trouvant dans une situation de précarité et de difficulté financière.

Depuis 2016, le FSL sur le territoire 68 lance un appel à projets (AAP) pour la mise en œuvre de mesures (individuelles) d'accompagnement, d'actions collectives et spécifiques liées au logement, de lutte contre la précarité énergétique et d'aide à la gestion locative.

1) Objet et contours de l'appel à projets (AAP)

Afin de développer des prises en charge différenciées des familles au travers d'actions diversifiées et dans le but de maintenir un même niveau d'offre de service de qualité, la collectivité lutte contre les inégalités sociales et la pauvreté, favorise l'accès et le maintien dans le logement et accompagne les ménages à la maîtrise de leur consommation énergétique. Ces actions s'inscrivent nécessairement dans la prévention des expulsions locatives.

Ainsi, la Commission Permanente, dans sa séance du 8 décembre 2023 (délibération n° CP-2023-10-4-2), a validé un appel à projets, sur le territoire haut-rhinois, au titre de l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL), d'actions collectives et spécifiques liées au logement, de l'Aide à la Gestion Locative (AGL) et de la lutte contre la précarité énergétique au titre de l'année 2024. Une enveloppe budgétaire a été fixée à **650 000 €** pour les 4 axes suivants:

- Axe 1 : l'Accompagnement Social Lié au Logement individuel (ASLLi),
- Axe 2 : les accompagnements collectifs et spécifiques liés au logement,
- Axe 3 : l'Aide à la Gestion Locative (AGL),
- Axe 4 : la lutte contre la précarité énergétique.

1.A) Le détail des 4 axes

Axe 1 : L'Accompagnement Social Lié au Logement « individuel » (ASLLi)

Il s'agit d'une mesure éducative contractualisée limitée dans le temps, visant à accompagner des ménages dans une démarche d'autonomisation tant lors de l'accès dans un logement que dans le maintien de celui-ci.

En cohérence avec les orientations du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2018-2023 du Haut-Rhin, prorogé sur l'année 2024, il est proposé de :

- mobiliser, dans le cadre de l'ASLLi, l'ensemble des dispositifs nécessaires à la prévention de l'expulsion locative et notamment le Diagnostic Social et Financier au moment de l'assignation du ménage en « résiliation du bail et expulsion ».
- renouveler la possibilité de cumuler, à titre dérogatoire, un ASLLi à d'autres dispositifs d'accompagnement de manière à renforcer l'accès et le maintien des publics les plus fragiles avec un accent particulier sur l'autonomisation des ménages.

Axe 2 : Les actions collectives et spécifiques liées au logement

Il s'agit d'actions visant à soutenir les ménages dans le bien vivre ensemble en y ajoutant une dimension environnementale et à développer une culture commune en renforçant les partenariats entre acteurs de l'énergie, du logement et de l'action sociale.

Axe 3 : L'Aide à la Gestion Locative (AGL)

Cette action vise à participer au développement d'un parc de logements temporaires, alternatifs et/ou pérennes pour aider les ménages dans leur parcours résidentiel. Le financement s'établit à 520 €/logement/an au prorata du nombre de jours d'occupation dans l'année civile.

Axe 4 : La lutte contre la précarité énergétique

Cet axe se base sur le développement d'actions visant à aider les ménages occupant un logement énergivore à remédier à la situation et/ou à adapter leurs comportements en menant des activités de sensibilisation, d'information et de médiation.

1.B) Les critères de sélection de l'appel à projets

Les projets présentés ont été examinés sur la base des attendus précisés dans le cahier des charges :

- le public concerné (doit être celui défini par le PDALHPD 68),
- la cohérence des actions proposées avec le PDALHPD 68,
- la pertinence des projets au regard des objectifs et enjeux portés par l'appel à projets et par chaque axe,
- la qualité de l'intervention proposée :
- la qualification des intervenants et, pour les candidats sur les axes ASLL, l'intervenant auprès des familles devra être titulaire du diplôme d'assistant socio-éducatif,
- l'expérience dans le domaine d'intervention,
- l'étendue géographique,
- les rapports d'activités, les résultats et les bilans des interventions (éléments quantitatifs et qualitatifs) des projets proposés en particulier pour les associations déjà soutenues dans les années précédentes,
- les bilans financiers et comptes de résultat de l'année N-1,
- le caractère innovant de l'action proposée,
- la réponse territoriale au(x) besoin(s) repéré(s),
- la prise en compte, la mobilisation et la connaissance du réseau partenarial, institutionnel et associatif,
- la connaissance des dispositifs complémentaires,
- l'existence d'objectifs quantitatifs et qualitatifs pour le suivi et l'évaluation de l'action.

2) Les candidatures réceptionnées et les propositions soumises au vote

Neuf structures du territoire haut-rhinois* ont candidaté aux quatre axes de l'AAP 2024 pour un montant total de subventions sollicitées de **945 839 €** (829 929 € sollicités en 2023), réparti comme suit :

*Alsa n'a pas candidaté cette année.

CANDIDATS		Axe 1 ASLLI	AXE 2 Actions collectives et spécifiques liées au logement	AXE 3 Aide à la Gestion Locative (AGL)	AXE 4 Lutte contre la précarité énergétique	TOTAL
1	ACCES	81 280 €	17 791 €		49 160 €	148 231 €
2	ALEOS/AIVS IMEOS			109 200 €	27 350 €	136 550 €
3	AMLI	139 700 €				139 700 €
4	APPART			7 280 €		7 280 €
5	APPONA	9 144 €				9 144 €
6	APPUIS	152 400 €	30 000 €	171 600 €		354 000 €
7	MANNE EMPLOI				5 500 €	5 500 €
8	RESONANCE	38 862 €		1 040 €	40 000 €	79 902 €
9	UDAF	65 532 €				65 532 €
TOTAL :		486 918 €	47 791 €	289 120 €	122 010 €	945 839 €

2.A) Axe 1 : L'Accompagnement Social Lié au Logement « individuel » (ASLLi)

Pour mémoire, une enveloppe totale de 302 768 € avait été répartie en 2023 correspondant à la réalisation de 1 192 mois-mesures, après la validation d'une enveloppe supplémentaire de 25 400€ le 21 septembre 2023 (cf. délibération n° CP-2023-7-4-1), afin de ne pas mettre en attente les demandes des ménages et impacter leur adhésion.

Le dispositif ASLL, bien repéré des travailleurs sociaux, est un levier pour répondre aux besoins des Alsaciens. Les demandes d'ASLL ont été nombreuses en 2023 reflétant la précarisation grandissante des ménages dont la situation a été dégradée par le contexte économique de l'année, marquée notamment par une augmentation des demandes d'accompagnements des publics séniors. De plus, les situations sont de plus en plus complexes (barrage de la langue, paupérisation multifactorielle) nécessitant des accompagnements longs.

1 168 mois-mesures ont été attribuées soit un taux de réalisation de 98 %.

Toutes les associations soutenues en 2023 ont présenté une nouvelle candidature au titre de l'AAP 2024. Il s'agit des six associations : ACCES, AMLI-BATIGERE, APPONA, APPUIS, RESONANCE et UDAF 68. Elles sollicitent un montant total de 486 918 € correspondant à 1 881 mois-mesures au titre de l'ASLLi financé à hauteur de 254 €/mois-mesure.

Compte tenu d'un contexte de fragilisation prégnante des publics sur l'ensemble du territoire autant sur l'urbain que le rural, il vous est proposé d'augmenter, en 2024, le nombre de mois-mesure à hauteur de 1 416 mois-mesures (+ 19% par rapport à 2023) pour un montant total maximum de subventions pour cet axe 1 relatif aux ASLL de **359 664 €** (+ 56 896 € par rapport à 2023).

Tableau récapitulatif des demandes et des propositions soumises au vote :

CANDIDATS		AXE 1 : ASLLi						
		Subvention sollicitée AAP 2024		AAP 2023		Attribués au 31/12/2023	Proposé au vote AAP 2024	
		Montant subvention	NB mois/mesure à 254 €	Montant subvention	NB mois/mesure à 254 €		Montant subvention	NB mois/mesure à 254 €
1	ACCES	81 280 €	320	50 546 €	199	199	76 200 €	300
2	ALEOS/IMEOS							
3	AMLI	139 700 €	550	72 898 €	287	287	79 756 €	314
4	APPART							
5	APPONA	9 144 €	36	7 620 €	30	6	7 620 €	30
6	APPUIS	152 400 €	600	66 294 €	261	261	94 234 €	371
7	MANNE EMPLOI							
8	RESONANCE	38 862 €	153	43 942 €	173	173	38 862 €	153
9	UDAF	65 532 €	258	61 468 €	242	242	62 992 €	248
TOTAL :		486 918 €	1 917	302 768 €	1 192	1 168	359 664 €	1 416

2.B) Axe 2 : Les actions collectives et spécifiques liées au logement

Pour l'année 2024, APPUIS renouvelle son action et l'association ACCES présente un nouveau projet, **pour un montant total de subventions de 47 791 €**. Pour mémoire, le budget alloué à cet axe en 2023 était de **15 000 €**.

IMEOS, l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) d'ALEOS ne propose pas le renouvellement de son projet d'accompagnement des personnes en copropriétés dégradées via des actions individuelles ou collectives. En effet, IMEOS indique revoir son positionnement sur cette thématique et son projet, et ne sollicite donc pas de subvention cette année.

- L'association APPUIS propose de reconduire l'action d'accompagnement de jeunes majeurs, dont certains sortent de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), qui nécessite un accompagnement social renforcé en matière d'accès et de maintien dans un logement autonome pour un montant de **30 000 €**.

Ce projet, qui a démarré en 2019, a pour objectif de favoriser l'accès en logement autonome des jeunes adultes, leur donner les bases de compétence nécessaire au succès de leur intégration locative, et plus largement de favoriser la continuité de leurs projets de vie pour prévenir les ruptures. Une subvention de **15 000 €** avait été allouée à ce projet en 2023.

Les objectifs annuels d'accompagnement ont été atteints en 2023, 14 jeunes ont été accompagnés en 2023.

En 2024, l'association cible toujours l'accompagnement de 15 à 20 jeunes.

- L'association ACCES sollicite une subvention de **17 791 €** au titre d'un projet en deux axes visant à :
 - Accompagner les ménages menacés d'expulsion locative et/ou mettre en œuvre le DALO (Droit Au Logement Opposable): informations collectives pour expliciter la procédure d'expulsion, réaliser les DSF (Diagnostic Social Financier), et établir les éventuels DALO.
 - Faciliter l'accès au logement des publics cibles du PDALHPD, notamment les jeunes: repérer les jeunes (18-25 ans) en errance résidentielle et leur proposer un accompagnement individuel et collectif pour faciliter l'accès au logement public, privé, adapté.Les deux axes de ce projet ciblent 36 personnes ou ménages orientés par la CeA par an pour 0,3 ETP.

Au vu des projets présentés, il est proposé :

- de reconduire la subvention d'APPUIS sur le projet d'accompagnement Jeunes à hauteur de **15 000 €** eu égard au nombre de jeunes accompagnés les années précédentes et sans augmentation significative des objectifs en 2024 (toujours une cible entre 15 – 20 jeunes).

- de ne pas donner suite à la demande de l'association ACCES. Le projet tel que proposé paraît ambitieux eu égard à la cible et aux moyens humains dédiés (03.ETP). Par ailleurs, la déclinaison des deux axes de ce projet n'est pas aboutie et reste à construire.

Enfin, en ce qui concerne la réalisation des DSF pour les publics non connus du service social de secteur et l'accès au logement des jeunes 18-25 ans, la CeA travaille actuellement à l'élaboration de réponses à ces enjeux.

Soit un total de subventions pour l'axe 2 de 15 000 €.

Tableau récapitulatif des demandes et des propositions soumises au vote :

(Voir page suivante)

CANDIDATS		AXE 2 : Actions collectives et spécifiques liées au logement			Observations
		Montant subvention sollicité 2024	AAP 2023	Proposé au vote 2024	
1	ACCES	17 791 €	-	0 €	<p>Nouvelle subvention sollicitée pour l'année 2024 Accompagner les ménages menacés d'expulsion locative et/ou mettre en œuvre le DALO (réaliser les DSF et proposer par la suite des ateliers collectifs qui leur permettraient d'acquérir les connaissances et des compétences nécessaires au bon déroulement de la procédure). - Faciliter l'accès au logement des publics cibles du PDALHPD, notamment les jeunes : Repérer les jeunes (18-25 ans) en errance résidentielle et leur proposer un accompagnement individuel et collectif pour faciliter l'accès au logement public, privé, adapté. cible projet 36 personnes ou ménages orientés par la CeA par an pour 0,3 ETP</p> <p>--> Proposition : il est proposé de ne pas donner suite cette année à ce projet</p>
2	ALEOS/IMEOS				
3	AMLI				
4	APPART				
5	APPONA				
6	<p>APPUIS</p> <p>Projet : Accompagnement lié au logement des jeunes</p>	30 000 €	15 000 €	15 000 €	<p>proposition de l'association : reconduire la mission d'accompagnement de 15 à 20 jeunes sur l'ensemble du département. Action financée depuis 2019 à hauteur de 12,9k€ (2019), 23,3k€ (2020 et 2021) et 15 k€ (2022 et 2023) Bilan 2022 : accompagnement de 14 jeunes. bilan 2023 : accompagnement de 14 jeunes. Subvention demandée = 30 000 € --> Proposition de maintenir la subvention à hauteur de 15 000 € eu égard aux résultats des années précédentes</p>
7	MANNE EMPLOI				
8	RESONANCE				
9	UDAF				
TOTAL :					15 000 €

2.C) Axe 3 : L'aide à la gestion locative (AGL)

Quatre associations, APPART, APPUIS, IMEOS et RESONANCE, ont candidaté pour un montant total de **243 880 €** correspondant à la gestion d'un parc de 469 logements (520 € par logement et par an au prorata du nombre de jours d'occupation de l'année civile).

Alsa n'a pas candidaté cette année.

A titre indicatif, l'enveloppe budgétaire allouée en 2023 était de **210 600 €** soit la gestion d'un parc locatif de **405** logements.

- APPART réitère sa demande à hauteur de **7 280 €** correspondant à 14 logements,
- RESONANCE a maintenu sa demande de subvention de **1 040 €** pour 2 logements,
- Les deux AIVS, APPUIS ET IMEOS, ont émis une demande de subvention au titre de l'AGL à hauteur de :
 - **171 600 €** soit 330 logements pour APPUIS
 - **109 200 €** soit 210 logements pour IMEOS

En 2023, 393 logements sur 405 logements subventionnés au titre de l'AGL pour ces quatre associations étaient occupés depuis le 1er janvier sans interruption, soit 97 % des logements.

Au vu de ces éléments, il est proposé de :

- reconduire les subventions respectives des associations APPART et RESONANCE pour les montants sollicités suivants : **7 280 €** (14 logements) pour APPART et **1 040 €** (soit 2 logements) au bénéfice de RESONANCE,

- ajuster les subventions accordées à APPUIS et IMEOS à hauteur de 58,5% du parc géré respectivement :

- **121 680 €** soit 234 logements pour APPUIS (à la place des 330 sollicités)
- **92 040 €** soit 177 logements pour IMEOS (à la place des 210 sollicités)

Soit un total de 222 040 € pour l'axe 3.

Tableau récapitulatif des demandes et des propositions soumises au vote :

CANDIDATS		AXE 3 : Aide à la Gestion locative			
		Montant sollicité AAP 2024	Montant alloué AAP 2023	Proposé au vote 2024	Observations
1	ACCES				
2	ALEOS/IMEOS	109 200 €	79 560 €	92 040 €	Gestionnaire de 303 logements à fin 2023 (contre 297 en 2022). En 2023, 143 logements sur 153 subventionnés étaient occupés à 100 % . Sur les 153 logements subventionnés, le taux d'occupation moyen est de 340 jours/ 365. --> Proposition de subvention à hauteur de 58,5 % du nombre de logements pour lesquels une subvention est sollicitée = 177 logements subventionnés à hauteur de 520 € soit une subvention de 92 040 € .
3	AMLI				
4	APPART	7 280 €	7 280 €	7 280 €	L'association sollicite l'AGL pour 14 logements soit 7 280 €. En 2023, un taux d'occupation de quasi 100% (357 jours en moyenne d'occupation par logement) --> Proposition de reconduction de la subvention de 7 280 € (identique montant de 2023).
5	APPONA				
6	APPUIS	171 600 €	117 520 €	121 680 €	Actuellement gestionnaire de 400 logements En 2023, 226 logements sur 226 subventionnés étaient occupés à 100%. Le taux d'occupation est de 365 jours/an. --> Proposition de subvention à hauteur de 58,5 % du nombre de logements pour lesquels une subvention est sollicitée = 234 logements subventionnés à hauteur de 520 € soit une subvention de 121 680 €
7	MANNE EMPLOI				
8	RESONANCE	1 040 €	1 040 €	1 040 €	Taux d'occupation de 100% en 2023 des deux logements concernés , --> Proposition de reconduction de la subvention pour 1040 €.
9	UDAF				
TOTAL :		289 120 €	205 400 €	222 040 €	

2.D) Axe 4 : La lutte contre la précarité énergétique

En 2023, l'enveloppe d'un montant total de **71 500 €** avait permis de renouveler les actions réalisées par RESONANCE, IMEOS et MANNE EMPLOI.

Quatre projets sont présentés en 2024 pour un montant total de subventions sollicitées de **122 010 €** dont une nouvelle action proposée par ACCES.

- En 2024, **RESONANCE** reste positionnée sur cet axe avec son action de lutte contre la précarité énergétique et de médiation, avec une demande de subvention de **40 000 €** correspondant à l'accompagnement social « énergie » de ménages.
En 2023, RESONANCE a accompagné, dans le cadre de ce dispositif, 34 ménages.
- **IMEOS** renouvelle pour 2024 son action de sensibilisation en faveur des nouveaux locataires de son parc aux questions d'économies d'énergie.
Cette action vise notamment, à améliorer la qualité de vie dans leur habitat (problèmes de santé liés à d'éventuels problèmes d'humidité ou de surchauffe, etc.).

L'association propose une information centrée autour des chèques énergies pour les nouveaux locataires de leur parc (en 2023 - 45 ménages) et des ateliers d'information à la sensibilisation aux éco-gestes, démarré à fin 2023. Une subvention de **15 000 €** avait été attribuée en 2023

La subvention sollicitée en 2024 est de **27 350 €** et l'association propose de développer son action par la réalisation de vidéos de sensibilisation aux économies d'énergie.

- **MANNE EMPLOI** renouvelle l'action « Parcours Logement et Précarité énergétique ».

Initiée en 2022, son action vise à accompagner des salariés de l'ensemblier qui rencontrent une problématique professionnelle liée à l'intégration par le logement et un manque de connaissance des différentes stratégies d'économies énergétiques. L'objectif de l'action est double : préparer les personnes à l'accès au logement et la notion de stratégie sur l'économie énergétique et rassurer les bailleurs sociaux sur leurs capacités à gérer un logement autonome.

Le bilan 2023 reste positif : la formation est complète et poursuit ses effets positifs puisque 5 personnes sur 6 (1^{ère} session de formation sur les 2) ont accédé à un logement à l'issue de l'action.

En 2024 MANNE EMPLOI sollicite une subvention de **5 500 €** pour renouveler cette action à destination de 12 personnes.

Eu égard à ces éléments, il est proposé sur cet axe :

- de reconduire la subvention allouée à RESONANCE de **40 000 €** permettant d'accompagner environ 50 ménages en 2024 (médiation énergie),
- de réduire la subvention ALEOS/IMEOS à hauteur de **7 500 €** compte tenu du bilan 2023 axé sur la communication et informations collectives (peu suivies) en lieu et place du logement écoresponsable itinérant initialement prévu et du projet de vidéos sur des sujets déjà disponibles par ailleurs (internet, spots gouvernementaux),
- de renouveler la subvention de MANNE EMPLOI pour la reconduction de son action « Parcours Logement » à hauteur de **5 500 €**,

Soit un total de 53 000 € sur cet axe 4.

Tableau récapitulatif des demandes et des propositions soumises au vote :

(voir page suivante)

CANDIDATS		AXE 4 : Lutte contre la précarité énergétique			Observations
		Montant subvention sollicité 2024	AAP 2023	Proposé au vote 2024	
1	ACCES	49 160 €	-	0 €	Création d'un dispositif de repérage et d'accompagnement des ménages en précarité énergétique avec la mise en place d'un guichet unique départemental qui centraliserait les signalements des travailleurs sociaux de la CeA et des fournisseurs d'énergie partenaires et proposerait un accompagnement adapté. cible : 12 ménages en file active et jusqu'à 30 ménages par an. subvention sollicitée : 49 160 € Compte tenu du projet d'extension du programme de lutte contre la précarité énergétique SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie) de la CEA sur le territoire 68, il est proposé de ne pas donner suite en l'état à cette demande de subvention de 49 160 €.
2	ALEOS/IMEOS Projet : parcours de sensibilisation du locataire : économies d'énergie	27 350 €	15 000 €	7 500 €	bilan 2023 : l'année 2023 a été ciblée sur les nouveaux locataires du parc IMEOS autour de la connaissance du chèque énergie et de la capacité de vérifier en autonomie l'éligibilité en cas de non réception. Il était prévu la mise en place d'un premier logement écoresponsable itinérant qui n'a pu être mis en place. En lieu et place, il y a eu deux réunions d'informations mise en oeuvre par l'association Alter Alsace. Pas d'indication du nombre de personnes présentes à ces réunions, action concrètement commencé en fin d'année 2023. Le nouveau projet proposé vise à la réalisation de 3 vidéos de sensibilisation d'économie d'énergie, au format court, et dont les sujets doivent encore être définies. Ces vidéos sont destinées uniquement à leurs locataires/ site internet ALEOS. Subvention sollicitée : 27 350 €. --> Compte tenu du bilan 2023 axé sur la communication et informations collectives (peu suivies) en lieu et place du logement écoresponsable itinérant initialement prévu et du projet de vidéos sur des sujets déjà disponibles par ailleurs (internet , spots gouvernementaux) , il est proposé de réduire la subvention à hauteur de 7 500 €.
3	AMLI				
4	APPART				
5	APPONA				
6	APPUIS				
7	MANNE EMPLOI	5 500 €	6 500 €	5 500 €	Bilan 2023 : Les deux sessions proposées en 2023 ont regroupé 10 personnes, majoritairement salariés en CDDI de l'ensemblier de MANNE EMPLOI qui rencontrent une problématique professionnelle liée à l'intégration par le logement et un manque de connaissance des différentes stratégies d'économies énergétiques. Cette année, un BrSa accompagné par Manne Emploi a également bénéficié de ce dispositif. L'objectif était double : - Rassurer les bailleurs sociaux leur proposant un accès à un logement de leur parc, - Préparer les personnes à l'accès au logement et la notion de stratégie sur l'économie énergétique. --> parmi les 10 participants 5 se sont vus attribuer un logement par un bailleur social partenaire.(nous ne connaissons pas les attributions de logement pour le 2nd groupe) Projet 2024 : l'association propose de reconduire l'action pour 12 personnes . --> Il est proposé de reconduire l'action et d'allouer une subvention de 5 500 €
8	RESONANCE Projet : Lutte contre la précarité énergétique	40 000 €	50 000 €	40 000 €	Bilan 2023 : Du 1er janvier 2023 au 31/10/2023, 34 ménages ont bénéficié de l'action comme l'année précédente . Projet 2024 : l'association propose de reconduire l'action à destination de 38 ménages Montant de subvention sollicitée : 40 000 €. Au vu des bilans des années antérieures de près de 40 personnes accompagnés (38 ménages accompagnés en 2022) --> Il est proposé de reconduire l'action à hauteur de 40 000 € pour permettre l'accompagnement social "médiation énergie" des ménages .
9	UDAF				
TOTAL :		122 010 €	71 500 €	53 000 €	

3) Synthèse des propositions soumises au vote :

La 4ème Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté a émis un avis favorable au présent rapport lors de sa séance en date du 2 avril 2024.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver et d'autoriser le versement, sur le budget du Fonds de Solidarité pour le Logement - Territoire 68 - géré par la CAF du Haut-Rhin, des subventions aux associations ci-après, issues du résultat de l'appel à projets 2024 pour la mise en œuvre de l'accompagnement social lié au logement, l'aide à la gestion locative et la lutte contre la précarité énergétique sur le territoire du Haut-Rhin, pour un montant total de **649 704 €**,

CANDIDATS	Axe 1 ASLLI	AXE 2 Actions collectives et spécifiques liées au logement	AXE 3 Aide à la Gestion Locative (AGL)	AXE 4 Lutte contre la précarité énergétique	TOTAL
1 ACCES	76 200 €	0 €		0 €	76 200 €
2 ALEOS/AIVS IMEOS			92 040 €	7 500 €	99 540 €
3 AMLI	79 756 €				79 756 €
4 APPART			7 280 €		7 280 €
5 APPONA	7 620 €				7 620 €
6 APPUIS	94 234 €	15 000 €	121 680 €		230 914 €
7 MANNE EMPLOI				5 500 €	5 500 €
8 RESONANCE	38 862 €		1 040 €	40 000 €	79 902 €
9 UDAF	62 992 €				62 992 €
TOTAL :	359 664 €	15 000 €	222 040 €	53 000 €	649 704 €

- d'approuver le modèle de convention et ses annexes y afférents, joints au présent rapport,
- de m'autoriser à signer les conventions particulières à intervenir, conformément à ce modèle, avec chacune des associations retenues dans le cadre de l'appel à projets.

Il est précisé que les montants proposés aux structures retenues dans le cadre de l'appel à projets 2024 n'engagent nullement l'attribution de subventions au titre de l'année 2025, dans la mesure où des travaux de convergence des mesures d'accompagnement lié au logement (ASLL) à l'échelle alsacienne vont se dérouler en 2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.